

Mali et Malagasy

Tribune – Edito - Patrick A. – 11/04/12

Au Mali, le dénouement accéléré de la crise institutionnelle prouve s'il en était besoin que les mécanismes régionaux africains ne sont pas fatalement impuissants. Il n'a fallu que quelques jours pour convaincre la junte dirigée par le capitaine Sanogo de rétrocéder le pouvoir aux civils, et aucun retard notable n'a été relevé dans les étapes de mise en oeuvre de la feuille de route proposée par la CEDEAO : retour au pays du Président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, démission du président Amadou Toumani Touré, constat officiel par la Cour constitutionnelle de la vacance du pouvoir, désignation de Dioncounda Traoré comme chef d'État par intérim et prise de fonction de celui-ci prévue ce jour.

Certes, le processus malien devra encore passer par d'autres défis, comme la nomination du futur Premier ministre qui détiendra effectivement l'essentiel des pouvoirs, puis la composition ensuite d'un gouvernement de consensus. Nul doute aussi que les putschistes auront plus que leur mot à dire, en particulier sur la désignation des responsables des questions militaires. Car avec la partition de fait du Nord du pays, ce sont bien ces questions qui avaient motivé leur action qui continueront de peser de tout leur poids dans l'agenda des prochaines semaines. Au vu de toutes ces étapes et de la multiplicité des acteurs dans le Nord, il ne faut sans doute pas se faire trop d'illusions sur la possibilité de tenir les élections présidentielles dans le délai de 40 jours.

Il n'empêche : l'on pourrait être amer en comparant l'efficacité de l'action de la CEDEAO au Mali et celle de la SADC à Madagascar. Cette dernière n'a jamais réussi à faire l'unanimité autour d'elle, et les communiqués qu'elle publie semblent être condamnés à rappeler la méthode du Dr Coué lorsqu'ils soulignent inlassablement les efforts et les « progrès » accomplis.

En comparant le cas malgache et le cas malien, l'on relève surtout que nous avons la particularité d'être une île. Si la question d'AQMI et des rebelles Touaregs a instantanément mobilisé les chefs d'État de la CEDEAO confrontés aux mêmes dangers, ce qui se passe à Madagascar ne représente, vu de Maputo ou de Johannesburg, qu'un enjeu modéré à un horizon de moyen terme. L'on pourrait même dire que pour Jacob Zuma, résoudre le cas Madagascar n'aurait presque qu'un rôle honorifique.

Il faut reconnaître à la SADC qu'elle n'a été impliquée que très tardivement dans les différents processus de médiation, et que la barrière de la langue n'y est sans doute pas non plus pour rien. Dans ces conditions, rattraper le train en marche n'avait rien de facile. L'est-il d'ailleurs véritablement ? Les délais de traduction de documents se comptent encore en jours, et avec des interlocuteurs qui pensent en langue malgache, écrivent en langue française et se font traduire en langue anglaise, des nuances peuvent facilement se perdre, en particulier dans les textes juridiques.

La situation était d'autant plus complexe pour la SADC que sa mission principale était de ramener le pays dans le cadre constitutionnel, alors même que les principaux acteurs avaient délibérément placé leurs actions dans un cadre extra-constitutionnel. Tout le cadre juridique en a été rendu personnifié à l'extrême, et les arrière-pensées et les soupçons sur l'existence d'arrière-pensées mènent le bal chaque fois qu'un projet de texte se profile à l'horizon. Le constat prend des proportions caricaturales avec le projet de loi d'amnistie, qui est affirmé ne pas particulièrement concerner Marc Ravalomanana, alors même que tout le monde ne pense qu'à lui...

Comme les bons vins, les bonnes lois se bonifient avec l'âge, parce qu'elles s'éloignent du contexte de passion qui aurait pu accompagner leur naissance. Ce ne peut être le cas chez nous. Nous sommes malheureusement encore bien loin de la situation du Malawi, où les proches du défunt président Bingu wa Mutharika ont pu accepter, bon gré mal gré, que l'intérim soit assuré par la vice-présidente Joyce Banda, pourtant passée dans l'opposition. Et il est probable qu'en recommençant de zéro comme le souhaitent certains acteurs, les choses pourraient devenir encore plus compliquées.

Plus que jamais, il se confirme que l'on ne peut postuler que les problèmes seront définitivement réglés une fois que la SADC aura réussi son objectif de tenir des élections présidentielles. Il appartiendra au Président élu, mais aussi à son opposition, de commencer une nouvelle transition, la vraie. Espérons-le, sur des bases un tant soit peu assainies.

Source : <http://www.madagascar-tribune.com/Mali-et-Malagasy,17335.html>